

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

18 December 1991

Doc. 6540

MOTION FOR A RECOMMENDATION

**on the situation of young people
in the New Europe¹**

presented by Mrs TERBORG and others

The Assembly,

1. Wishing to further the policies for youth mobility as proposed by the 3rd Conference of European Ministers responsible for Youth in Lisbon in 1990;
2. Alarmed at the negative prospects in terms of education, training and employment for young people throughout Europe;
3. Concerned lest facilities for youth work in central and eastern Europe disappear without any equivalent replacement, and particularly anxious as to the situation of young people in this area with regard to access to professional qualifications and employment;
4. Convinced that young people need to become acquainted with the "European idea" through first-hand personal experience;
5. Believing that the new Europe of the years to come should not be a Europe of frontiers, divisions and mutual exclusion, but rather an open continent, offering and securing the right of mobility to every individual,
6. Recommends that the Committee of Ministers:
 - i. encourage the reduction of administrative barriers for young people who have completed their vocational training according to the rules laid down by their home authorities and who seek to enrich their professional and general knowledge by a temporary work-stay abroad;
 - ii. encourage the development of national youth cards, where they already exist, into "youth service cards", which may facilitate visa procedures, permit access to work and replace the financial deposits and supplementary insurance usually required by states in cases of temporary stays by young people;

1. Referred to the Committee on Culture and Education: Reference No. 1764 (19th Sitting, 3 February 1992).

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

18 décembre 1991

Doc. 6540

PROPOSITION DE RECOMMANDATION

**sur la situation des jeunes
dans la nouvelle Europe¹**

présentée par M^{me} TERBORG
et plusieurs de ses collègues

L'Assemblée,

1. Désireuse de promouvoir les politiques en faveur de la mobilité des jeunes qu'a proposées la 3^e Conférence européenne des ministres responsables de la jeunesse à Lisbonne en 1990;
2. Inquiète des perspectives négatives qui s'offrent aux jeunes dans toute l'Europe en matière d'éducation, de formation et d'emploi;
3. Craignant que les structures destinées à la jeunesse dans les pays d'Europe centrale et orientale ne disparaissent sans que rien d'équivalent ne les remplace, et particulièrement préoccupée par la situation des jeunes dans cette zone en ce qui concerne l'accès aux qualifications professionnelles et à l'emploi;
4. Persuadée que les jeunes doivent impérativement se familiariser avec «l'idée européenne» par l'expérience personnelle directe;
5. Convaincue que «la nouvelle Europe» des années à venir devrait être non pas une Europe de frontières, de divisions et d'exclusions mutuelles mais, bien plutôt, un continent ouvert qui reconnaisse et garantisse le droit à la mobilité de tout individu,
6. Recommande au Comité des Ministres:
 - i. d'encourager la diminution des barrières administratives pour les jeunes qui ont terminé leur formation professionnelle selon les normes édictées par leurs autorités nationales et qui cherchent à enrichir leur culture professionnelle et générale en travaillant temporairement à l'étranger;
 - ii. d'encourager la transformation des cartes de jeunes nationales, là où elles existent déjà, en «cartes de service de jeunes» qui facilitent les procédures de visa et l'accès aux permis de travail et remplacent les cautions et les demandes d'assurances complémentaires généralement requises par les Etats pour les séjours temporaires des jeunes;

1. Renvoyée à la commission de la culture et de l'éducation: Renvoi n° 1764 (19^e séance, 3 février 1992).

iii. provide for the enlargement and international co-ordination of the "Young Journeyman Scheme", initiated by the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe, in order to achieve a viable exchange system for young workers throughout Europe;

iv. invite the Commission of the European Communities to create an exchange system for qualified young workers extending to the countries of central and eastern Europe on lines similar to the "Tempus" programme for academic exchanges;

v. set up an international fund under the authority of the European Youth Foundation which could, in a flexible non-bureaucratic manner, react to specific needs of young people in central and eastern Europe and help in particular to provide advice on facilities and youth information systems in these countries;

vi. implement the recommendation of the European Youth Centre and Foundation that has been presented to the Committee of Ministers on the enlargement of facilities for youth worker training in central and eastern Europe;

vii. hold a conference involving representatives of youth exchange services, and similar establishments and institutions operating throughout Europe (Franco-German Youth Office, European Youth Foundation, certain agencies of the European Community, etc.) in order to provide a better co-ordination of services and avoid overlapping and useless competition;

viii. draw the attention of the ministers responsible for youth, both of Council of Europe member states and of the European Community, to the existence of youth facilities in central and eastern Europe and to the risk of their imminent disappearance, and calls on them to take appropriate steps for the maintenance of these facilities within a pan-European network of youth co-operation;

7. Calls for regular Assembly debates, on a biannual basis, on the situation of young people in Europe.

iii. d'élargir et de coordonner au niveau international le «Réseau des nouveaux Compagnons de l'Europe», lancé par la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, afin de créer un système viable d'échanges de jeunes travailleurs dans toute l'Europe;

iv. d'inviter la Commission des Communautés européennes à créer un système d'échanges pour jeunes travailleurs qualifiés qui couvre les pays d'Europe centrale et orientale, dans l'esprit du programme Tempus relatif aux échanges universitaires;

v. de créer un fonds international placé sous l'autorité du Fonds européen pour la jeunesse qui, d'une manière souple et non bureaucratique, pourrait répondre aux besoins des jeunes dans les pays d'Europe centrale et orientale, et en particulier les aider par des conseils sur les facilités et les systèmes d'information pour jeunes existant dans ces pays;

vi. de mettre en œuvre la recommandation du Centre européen de la jeunesse et du Fonds européen pour la jeunesse, qui a été présentée au Comité des Ministres, sur l'extension des moyens de formation professionnelle des jeunes en Europe centrale et orientale;

vii. de tenir une conférence réunissant les représentants des services d'échanges de jeunes ainsi que les organismes et institutions similaires œuvrant dans toute l'Europe (Office franco-allemand de la jeunesse, Fonds européen pour la jeunesse, certains organes de la Communauté européenne, etc.) et ceci afin d'améliorer la coordination des services et d'éviter chevauchements et compétitions inutiles;

viii. d'attirer l'attention des ministres responsables de la jeunesse tant des Etats membres du Conseil de l'Europe que de la Communauté européenne sur l'existence des structures pour jeunes dans les pays d'Europe centrale et orientale et sur le risque de leur disparition imminente, en les invitant instamment à prendre des mesures pour le maintien de ces facilités dans le cadre d'un réseau paneuropéen de coopération pour la jeunesse;

7. Demande que l'Assemblée débattenne régulièrement, sur une base semestrielle, de la situation des jeunes en Europe.

Signed:

Signé:

Terborg, Soell, Fischer, Parkanová, Berg, Román, Hawlicek, Mezzapesa, López Henares, Grendelmeier, Stig Gustafsson, Szelényi, Cem